

COMMUNE DE VILLENEUVE-DE-BERG

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : le risque d'inondations et le risque sismique.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 : inondations

Il s'agit du risque d'inondations par débordement de l'Ibie, de la Claduègne et de leurs affluents.

Deux types de zones inondables ont été identifiées :

- une zone R (zone rouge) correspondant à une zone de contrainte forte, avec un secteur Rsp correspondant à une zone de contrainte forte correspondant aux équipements sportifs
- une zone B (zone bleue) correspondant à une zone de contrainte modérée.

2.2 : risque sismique

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

3° Documents de référence.

Pour le risque d'inondations :

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 10 août 2016. Ce document est consultable en mairie et en sous-préfecture.

Pour le risque sismique :

Les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- *pour le risque d'inondation :*
zonage du PPR inondation (3 plans)

Fiche mise à jour le 28 juin 2017

